L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE DE CHARLEROI. BIEN PLUS QU'UNE HISTOIRE DE LIONS

CHRISTIAN JOOSTEN

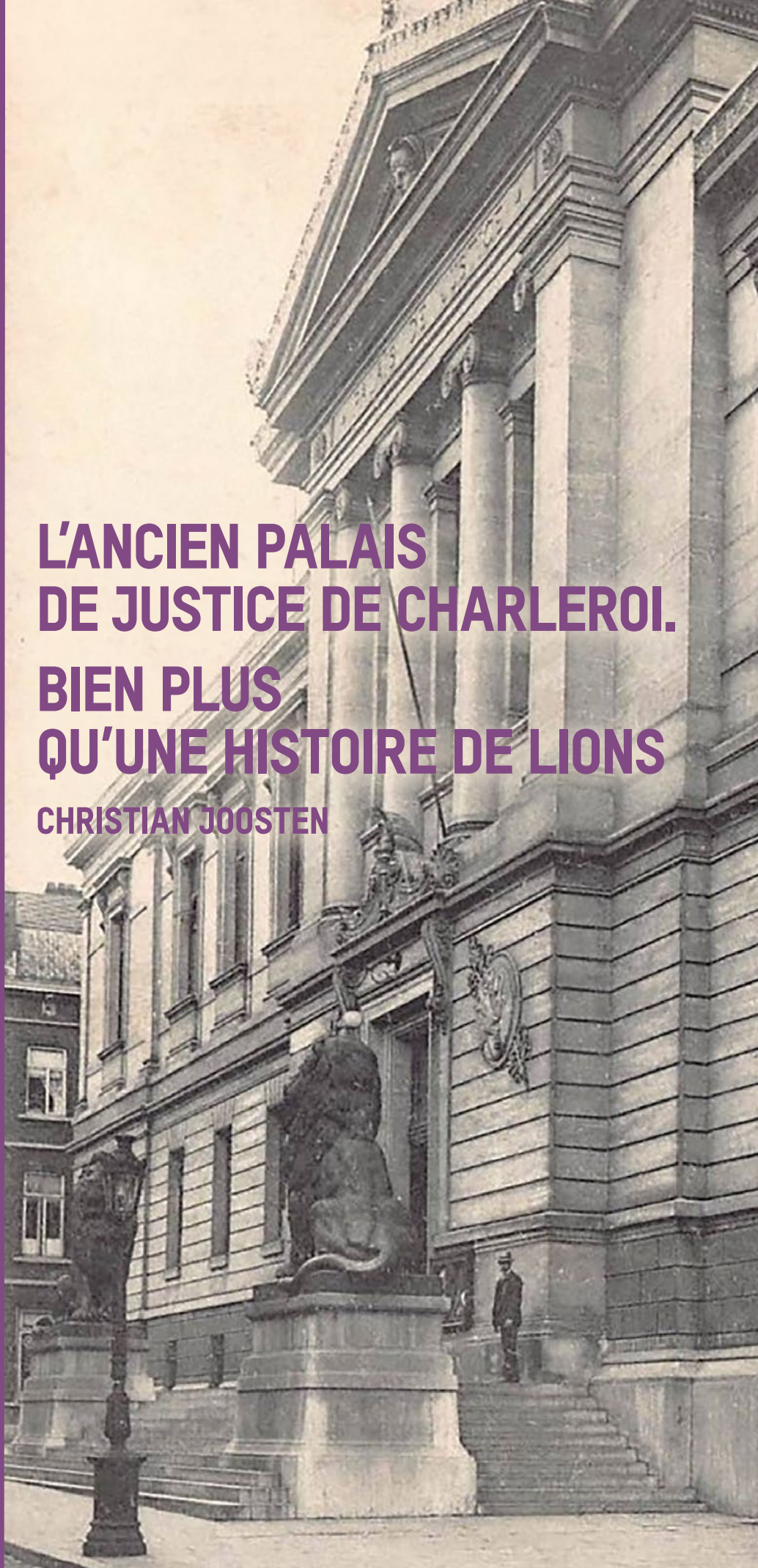

Carte postale du palais de Justice. (AVCC – coll. cartes postales – non datée)

CHARLEROI
ARCHIVES

SEPTEMBRE 2025 – N°12

Après l'abandon des fortifications en 1869, Charleroi se redessine sous la plume de son urbaniste, Auguste Cador. Les espaces conquis sur les terrains militaires doivent servir à repenser une ville en plein développement industriel et lui donner les outils d'une cité moderne avec, entre autres, un palais de Justice digne de ce nom. De l'édifice longtemps érigé sur le boulevard Audent, il ne reste plus que ses deux lions, Tutur et Totor. Partons à la découverte d'un fantôme de la ville…

UNE BELLE PROMESSE

C'est le 24 décembre 1874 que la Province de Hainaut publie le règlement du concours d'architecture visant à doter la ville de Charleroi d'un nouveau palais de Justice ; celui utilisé depuis maintenant près d'un demi-siècle se trouvant dans l'hôtel de ville. Ouvert tant aux architectes belges qu'étrangers, les projets, non signés afin de conserver l'anonymat des concurrents, doivent être renvoyé au Palais provincial pour le 10 juin 1875 et « *le chiffre maximum de la dépense, compris fondations, aqueducs, citernes, pavage du terrain, intérieur non bâti, calorifères et autres détails de construction, est fixé à 500.000 francs, sans le mobilier, bien entendu* » [1]. Des divers projets, exposés en public en juin 1875 à Mons, viendra le vainqueur dont le nom sera publié dans les différents journaux avant le 10 juillet, empochant au passage un prix de 5.000 francs. Les projets classés second et troisième recevront respectivement, quant à eux, 2.000 et 1.000 francs.

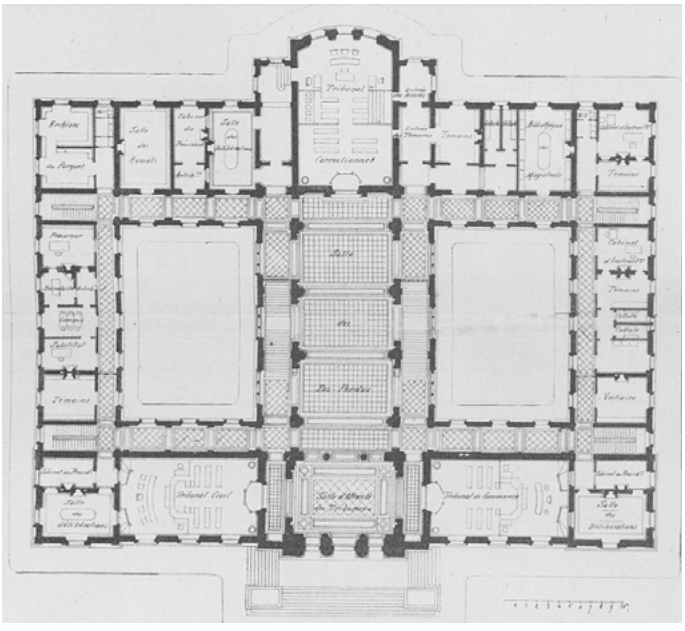

Coupes et plans du futur palais de Justice de Charleroi, tels que publiés dans « la Construction moderne » dans son numéro du 20-02-1892, p.39.

L'espace proposé est un rectangle de 65 mètres sur 60, à front de ce qui s'appelle encore le boulevard Central (actuellement boulevard Jules Audent), sur un terrain entouré de trois nouvelles rues à venir.

Le règlement du concours stipule également l'organisation générale interne du lieu avec, au rez-de-chaussée, les greffes civil, correctionnel et commercial, des salles pour le dépôt des registres de l'état civil, des espaces pour le juge d'instruction, les pièces à conviction, les archives… sans oublier les différentes salles d'audience avec des bureaux pour le juge, les témoins. À cela s'ajoutent une bibliothèque pour le barreau, un logement pour le concierge et une salle avec bureaux séparés pour les consultations gratuites.

Au premier étage se trouvent une salle des pas perdus, 3 salles d'audience pour les tribunaux de première instance, correctionnel et de commerce, chacune ayant un bureau propre pour le juge, les témoins et des cellules pour les prévenus ; en sus d'une salle pour

les comparutions en matière de divorces. Une autre bibliothèque, pour les magistrats celle-là, ainsi que diverses salles de réunion et des bureaux pour le procureur du Roi, des archives, un secrétariat… viennent compléter l'ensemble. Tout ceci reste cependant modulable en fonction des projets proposés.

Enfin, il est précisé que des terrains laissés à usage de cour doivent être assez vastes pour y *« introduire les engins de secours en cas d'incendie »* [2].

Des six projets dont on retrouve traces, tous sont issus d'architectes parisiens et le vainqueur n'est pas un inconnu : il s'agit d'Albert Ballu.

Né le 1er juin 1849 à Paris, Albert Ballu poursuit le chemin tracé par son père, lui-même architecte et chef des travaux pour la Ville de Paris. À l'actif du père, la reconstruction d'une partie de l'hôtel de ville de Paris, des agrandissements d'églises dont il fait sa spécialité, comme pour l'église de la Trinité, véritable marque de fabrique de son style éclectique.

Il n'est dès lors pas étonnant de retrouver, dans la carrière d'Albert Ballu, de nombreux chantiers de restaurations d'ouvrages religieux en Bretagne, Corse et Charente. Il exécutera aussi divers pavillons pour les expositions universelles de Paris (1889 et 1900) et l'exposition coloniale de Marseille (1906) dont certains sont toujours présents. Mais c'est en Algérie qu'il sera principalement actif avec des chantiers de fouilles antiques, ou à Oran, avec la construction de la gare et surtout de la cathédrale (1906-1912), bâtie en béton armé.

On retient surtout de lui la réalisation, hors des territoires français, de 2 palais de Justice : celui de Charleroi (1877-1880), pour lequel il reçoit une médaille d'or au Salon de l'architecture de Paris en 1877, et celui de Bucarest, en Roumanie (1890-1895).

Mais dès avant la pose de la première pierre à Charleroi, de nombreux obstacles sont à franchir. En effet, les terrains de la forteresse appartiennent à l'Etat, le projet du palais de Justice est provincial et la Ville de Charleroi intervient au niveau financier (pour 1/6 du montant total) et administratif pour les différentes enquêtes de conformités urbanistiques.

Le sujet du palais est abordé au Conseil communal à quelques reprises durant les années 1875-1876, une convention est signée par la Ville et la Province de Hainaut, dont une copie se trouve *in extenso* dans le Bulletin communal de Charleroi du 17 mars 1877 ; et celle-ci est riche d'informations.

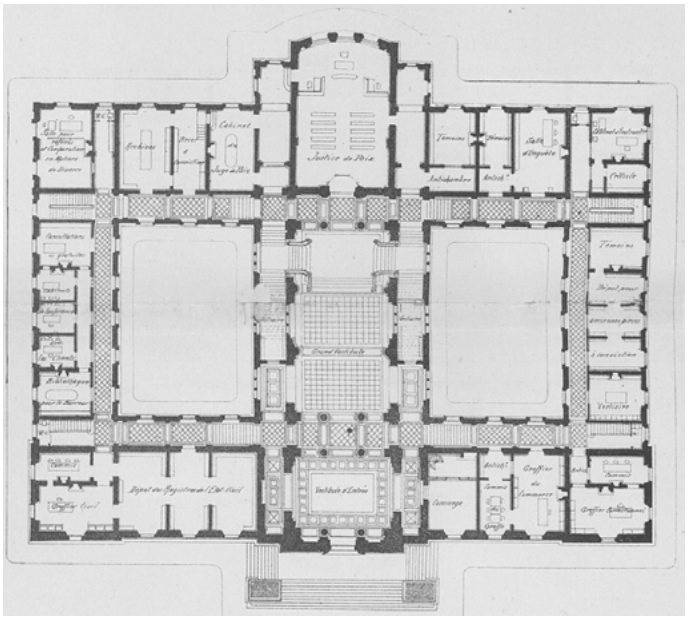

Coupes et plans du futur palais de Justice de Charleroi, tels que publiés dans « la Construction moderne » dans son numéro du 20-02-1892, p.39.

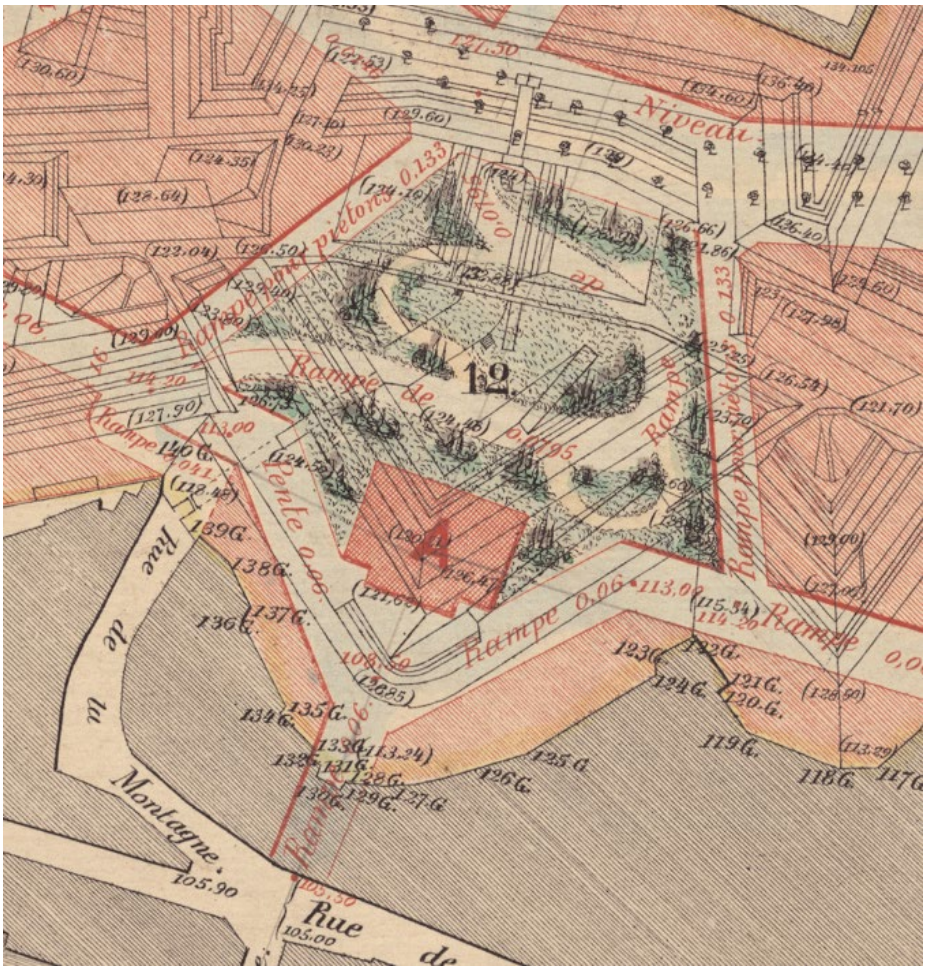

Projet urbanistique d'Auguste Cador pour l'emplacement de l'hôtel de ville de Charleroi, à l'emplacement actuel du boulevard J. Audent (Soc. archéo. de Charleroi).

Outre le rappel des obligations financières et administratives de la Ville, l'article 4 indique que Charleroi renonce à la promesse faite par l'Etat belge de lui céder gratuitement le terrain pour « l'érection d'un hôtel-de-Ville » [3]. Il est vrai, que dans les plans initiés par l'urbaniste Auguste Cador, on retrouve à cet emplacement un projet de bâtiment qui devait surplomber une série de jardins en pente permettant une transition entre les deux parties de la ville.

En contrepartie, la Province confirme la cession des terrains du palais de Justice existant (là où se situe l'actuel hôtel de ville) « pour y ériger l'hôtel de ville », moyennant cependant une somme à payer de 67.000 francs, ainsi que l'utilisation d'une série de salles pour le greffe de la justice de Paix dans le nouveau palais de Justice [4].

Passé ces freins administratifs, la construction commence en 1877-1878, l'aménagement intérieur et l'ameublement étant financés par la Province et la Ville (toujours pour 1/6) en mai-juin 1879. C'est l'entreprise de maçonnerie de Claude-Marie Perret qui obtient le marché ; rien d'étonnant à cela vu qu'il est un collaborateur régulier de Ballu. Perret n'est pas non plus un inconnu, tant au sein de sa profession qu'au niveau judiciaire français.

Républicain, il participe à la Commune de Paris et est condamné à mort par la justice française, d'abord en 1869 puis en 1873, pour sa participation supposée à l'incendie du Grand Palais à Paris. En fuite, il trouve, comme beaucoup d'autres instigateurs « communards », asile en Belgique où il reprend ses activités commerciales. Rapidement, il obtient des marchés publics et réalise entre autres les serres de Laeken à Bruxelles ou encore le Pouhon Pierre le Grand à Spa. En 1880, il retourne cependant en France suite à l'Amnistie des Communards promulguée par Léon Gambetta.

Mais revenons au palais de Justice de Charleroi. Alors que s'achèvent les travaux, le coût total du projet atteint environ 700.000 francs et suscite toujours autant l'admiration.

UNE INAUGURATION ET DES LENDEMAINS QUI DÉCHANTENT

Le 10 juillet, en prémices d'une mise en fonction à la rentrée annuelle du barreau, un bal plus protocolaire est donné dans le bâtiment où les personnalités de Charleroi se bousculent. Un large écho de la soirée est publié dans la *Gazette de Charleroi* du 12 juillet, qui s'attarde sur la décoration et les toilettes de ces dames. Arrivant plus tard, le bourgmestre Audent *« a pu juger par lui-même de la satisfaction générale, et il n'a reçu, sur tout son passage, que les félicitations les plus unanimes comme les plus méritées sur l'organisation et sur le succès complet de cette fête splendide »* [5]. Mais quand arrive la rentrée du barreau, en octobre, c'est la déconvenue. *« Aujourd'hui a eu lieu la rentrée de notre tribunal. On comptait à cette occasion sur la prise de possession du nouveau palais de justice ; il n'en a rien été, l'installation n'étant pas complète. Le mobilier laisse surtout à désirer, paraît-il. La formalité de la rentrée s'est donc faite dans les anciens locaux, au grand regret de beaucoup de membres du tribunal, car il est notoire que l'ancien palais de justice est en tout point insuffisant »* [6]. Deux mois plus tard, la *Gazette de Charleroi* se désole toujours mais garde espoir : *« nous apprenons avec plaisir que tous les travaux d'assèchement et d'assainissement destinés à rendre habitable notre nouveau Palais de Justice sont maintenant terminés. Le seul obstacle à l'entrée immédiate du tribunal serait le déménagement des archives du Greffe. C'est une grosse affaire, paraît-il, qui demande des soins et du temps »* [7].

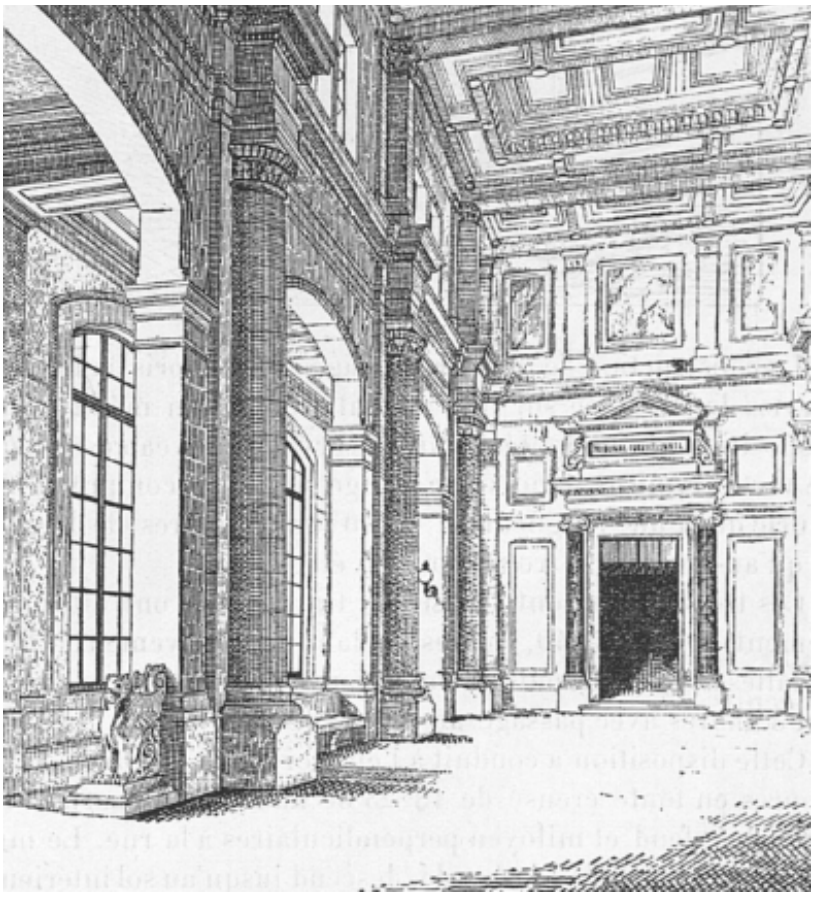

Dessin illustrant la salle des pas perdus, publié dans « la Construction moderne » du 06-03-1892, p.255.

En avril 1881, avec 7 mois de retard, les esprits s'échauffent et s'amusent d'une situation qui ne change guère ; seule la justice de Paix est installée. *« Cette situation ne plaît que médiocrement à MM. Les avocats qui sont obligés de courir de l'ancien au nouveau palais de justice et vice-versa, selon la nature de leurs affaires »* [8]. Et la Ville qui perd patience devant des locaux qu'elle ne peut occuper ! *« Pour un peu on verrait dame justice expulsée de son logis par voie d'huissier »* [9]. Le sujet n'étant plus évoqué par après dans les journaux, on peut imaginer une normalisation alors que se terminent aussi les derniers travaux des abords et notamment l'arrivée et la pose de 2 gros lions de bronze, affublés bien plus tard par le directeur du *Journal de Charleroi*, Jules Bufquin des Essarts, des sobriquets Tutur et Totor.

Thémis protégée comme il se doit par les lions Tutur et Totor (AVCC – coll. cartes postales – non datée)

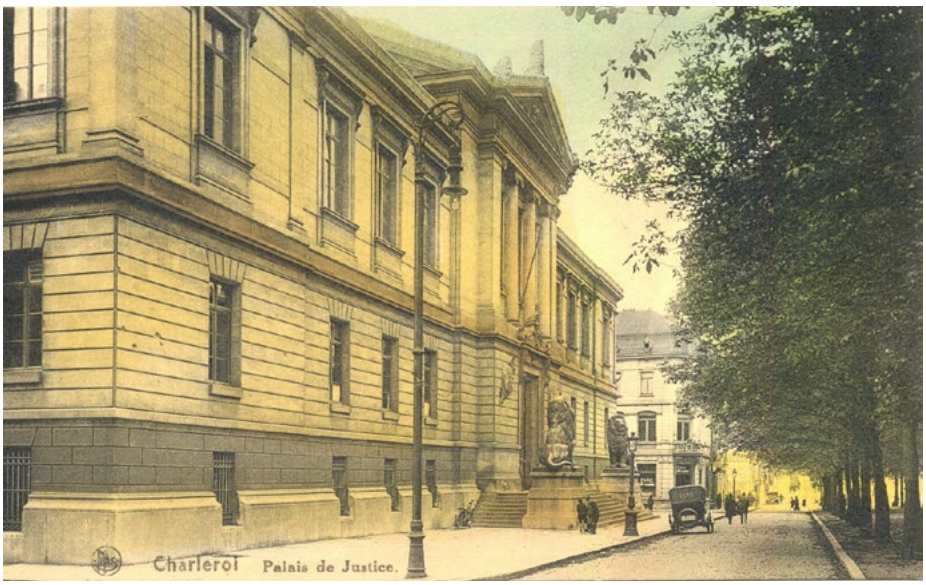

Prévus dès le projet initial de l'architecte Ballu, deux lions devaient se faire face de part et d'autre de l'entrée principale du bâtiment. Avec un budget estimé à 18.000 francs (dont 3.000 à charge de la Ville selon la clé de répartition 1/6), la Province de Hainaut cherche, quant à elle, à diminuer son intervention en demandant à d'autres une aide financière. Le ministère de l'Intérieur consent à placer 8.000 francs, mais à la condition unique que ce soit l'artiste Antoine Félix Bouré (1831-1883) qui réalise les œuvres.

Bouré est un artiste reconnu qui vient de terminer le lion qui orne le barrage de la Gileppe (1878) ; animal qui d'ailleurs est un fil conducteur de sa carrière. Il en essaime d'Anvers à Bruxelles depuis près de 20 ans même s'il n'est pas qu'un sculpteur animalier, loin de là.

Mais l'idée même de placer des lions ne fait pas l'unanimité, ni sur leur positionnement. Ainsi, lors de pourparlers sur les sculptures en mars 1879, l'échevin Alfred Defontaine s'énerve. *« D'ordinaire, on les met le long de la rampe, par exemple, tandis qu'ici ils se trouveront précisément queue à queue, c'est-à-dire que l'un regarde dans la direction de la rue de Marchienne et l'autre dans la direction de la rue de Montigny.* [...] *Ces deux lions ne contribueront pas à beaucoup embellir le palais de Justice qui est du reste une conception malheureuse.* [...] *Ce ne sera donc ni un embellissement ni une idée que l'on traduira par cette sculpture, mais on aura simplement permis à M. Bouré d'épuiser son stock de lions »* [10].

Le conseiller Gustave Gillieaux voit dans cette acquisition, quant à lui, l'arrivée d'un sculpteur réputé. Jules Audent abonde dans son sens. *« Charleroi n'a pas jusqu'à présent si souvent été gratifiée d'œuvres d'art pour que dans les circonstances actuelles elle ne puisse faire une légère dépense qui aura non seulement pour effet d'embellir le monument mais encore la promenade : ce sera un objet artistique, un objet d'agrément qui fixera l'attention »* [11].

L'artiste évoque dans des échanges avec la Ville, par après, les difficultés de trouver des blocs de pierre de cette taille, indique l'usure qui se marquera... et propose des lions identiques en fonte bronzée pour une légère augmentation du prix de 2.000 francs [12]. Aussitôt dit, aussitôt voté ! Allons pour la fonte de teinte bronze ! Et en 1882, les 2 lions se font face sur leur socle, gardant de leur solennité l'entrée du palais de Thémis... ou pour mettre en garde les visiteurs du palais ?

DES LIONS BIENS FACÉTIEUX

Tutur et Totor, lors de leurs longues discussions...

Après 15 années à regarder en silence la vie défiler devant eux, Totor et Tutur finissent par rugir dans les colonnes du *Journal de Charleroi*. Dès octobre 1897, sous les titres « les bêtes qui parlent » ou « dialogue de lions », le journaliste Marcellus (en réalité Jules Bufquin des Essarts, directeur du Journal) s'amuse sur le dos des politiques locaux. Tous y prennent pour leur grade, mais bien plus souvent les libéraux et catholiques ; le *Journal* se revendiquant progressiste. Parfois grinçant, cela reste toutefois bon enfant. Ainsi, le 16 avril 1899, le député socialiste et conseiller communal Léopold Fagnart, clairement mis en accusation dans diverses affaires, écrira une lettre ouverte de justification à l'attention du citoyen Tutur avant... d'aller lui serrer la patte !

Parfois, c'est de la concurrence que les lions se moquent quand la *Gazette de Charleroi* utilise le même procédé, mais à ses fins. Dans un courrier du 30 octobre 1897, Des Essarts se voit obligé d'intervenir pour revendiquer la paternité de ses « grosses bêtes ».

Les dialogues dureront jusqu'en septembre 1909 avant de s'arrêter. Pendant le premier conflit mondial, la Région de Charleroi reprendra, mais très temporairement, cette même idée.

Mais leur meilleur tour a été sans doute celui réalisé en 1898. La *Gazette de Charleroi* annonce le vol des deux lions par « des socialistes qui jugeaient qu'ils devenaient trop compromettants » à force de critiquer les édiles... lors du 1er avril.

DE CHARYBDE EN SCYLLA !

C'est en effet un long chemin de croix pour les juges, avocats et le personnel. Dès novembre 1882, le palais de Justice montre d'alarmants signes de faiblesse. Ici ou là, un pan de mur s'écroule, *« la loge du concierge a dû être étançonnée sous peine de disparaître dans la cave ; partout les pavements s'affaissent ; le plâtre des murs se détache par plaques tant la fabrication est mauvaise.* [...] *c'était les matières fécales des lieux d'aisance qui suintaient à travers la maçonnerie. On avait oublié de faire le raccordement à l'égout !! Les portes et les fenêtres se disjoignent ; on ne compte plus celles qu'il est impossible de faire jouer »* [13]. L'année suivante, heureusement un dimanche matin, c'est une toilette qui s'effondre d'un étage. La ventilation des pièces est inexistante, obligeant parfois les audiences à changer de salle pour la bonne continuation des débats. En 1885, les détériorations commencent aussi à se produire à l'extérieur : morceaux de corniches, de rebords de fenêtres... *« Les trottoirs sont couverts de débris de ce côté du palais [à l'arrière du bâtiment] prend un aspect lamentable »* [14]. Le problème est tel qu'en 1887, on installe une balustrade autour du palais pour protéger la population.

De multiples cartes postales permettent de mieux juger les lieux » (source : delcampe.net)

Dans la foulée des premiers constats, une commission d'enquête désignée par le Conseil provincial cherche à lister les problèmes dans le but de poursuivre l'architecte et le constructeur... De réunions en visites, la procédure prendra près de 50 ans sans pour autant aller au bout, principalement suite aux décès des principaux intervenants. Il semble en effet que devant les travaux et les malfaçons, la Province ait décidé de jeter l'éponge. Construit en pierre de France, friable et peu résistante aux longues intempéries, le palais se désagrège inexorablement.

Il n'est pas étonnant que dès 1887, en séance provinciale, Jules Dufrane s'écrie *« Qu'on le démolisse ! »*, et Hypolithe Defontaine de lui répliquer *« Inutile : il tombera bien tout seul »* [15].

Rien n'y fait ; chaque année apporte son lot de dégâts et on profite des vacances judiciaires pour réparer, vaille que vaille : un pilastre surmontant le grand escalier s'écroule dans la salle des pas perdus (1893), des briques tombent en fermant une porte (1894), le pavement de la salle des archives s'affaisse de plusieurs centimètres (1896)

De multiples cartes postales permettent de mieux juger les lieux » (source : delcampe.net)

LE MYSTÈRE DECOCK, OU DE COCK ?

Rares sont les échos autres que judiciaires qui émanent du palais. Alors, quand fin septembre 1896, les journaux de Charleroi rendent hommage à un fidèle serviteur du lieu, on s'en émeut.

Le vieux De Cock (ou Decock) est mort, lui qui *« venait souvent au secours des bonnes gens du peuple ou de la campagne* [...] *il lisait leurs citations et les conduisait à destination. D'autres fois, il donnait carrément des consultations »* ou prenait la plume en rédigeant un courrier ; *« mille petits services que l'on récompensait de quelques gros sous qui étaient un sérieux appoint dans son existence »*.

Ce modeste employé reste cependant un mystère. Si le *Journal de Charleroi* indique une adresse, rue de la Chapelle, aucun Decock n'y est pourtant recensé. Pas non plus d'avis de certificat de décès en septembre ni de tombe dans le cimetière de Charleroi pour celui dont la discrétion légendaire l'a visiblement suivi jusque dans la tombe.

« Un anonyme devant le Palais... » (AVCC – photothèque – Barollo M., non daté)

LA VISITE MOUVEMENTÉE DU MINISTRE DE LAVELEYE À CHARLEROI

Fin juin – début juillet 1937, le ministre de la Justice Victor de Laveleye (06-11-1894 – 14-12-1945) visite différents palais de Justice pour évoquer l'état tant de son ministère que celui des lieux où les décisions sont prises. Mais à chaque sortie, c'est sous des huées et des quolibets que de Laveleye est accueilli. Explications.

Depuis quelques semaines, le gouvernement Van Zeeland discute d'abord et vote ensuite une loi d'amnistie assez large réhabilitant les « traîtres » de la Première Guerre mondiale. Devant les montées des tensions internationales, Paul Van Zeeland propose dès novembre 1936 un projet de loi pour satisfaire un électorat très flamingant et avec l'espoir de contrer quelque peu la montée électorale de Rex. Votée en juin, cette loi provoque des manifestations d'anciens combattants à travers le pays que même le Roi, recevant leurs représentants, peine à contenir… et c'est le ministre de la Justice, Victor de Laveleye, seulement en poste depuis avril 1937, qui cristallise l'attention.

En visite pour annoncer de grands travaux de modernisation du palais de Justice, le ministre, dès son arrivée en train, se fait huer. Sur le boulevard Audent, la foule grossit, *« chacun voulait voir cet homme étrange qui avait défendu une loi qui devait consacrer la réhabilitation des traîtres »*. Le bourgmestre Tirou intervient afin de s'assurer qu'aucune violence ne sera faite au ministre mais quand ce dernier apparaît, c'est *« huées, charivari infernal et coups de sifflets qui n'en finissent pas »*. C'est protégé, dans sa voiture, qu'il quittera la ville.

Et dans son compte rendu du lendemain, la *Gazette de Charleroi* (01-07-1937, p. 3) s'amuse d'un dialogue entendu entre un garçonnet intrigué par la cohue et sa mère. Quand cette dernière apprend que ce n'est pas un assassin qu'on siffle, mais un ministre, celle-ci s'étonne : *« Oh ! Ce n'est 'que cela' ! »*. Et le journaliste de conclure que vraiment le prestige ministériel est bien avili, lui aussi.

Un ministre de la Justice conspué lors de sa visite à Charleroi (photo Gazette de Charleroi, 01-07-1937, p.3)

viennent s'ajouter aux lézardes, aux problèmes de planchers, aux invasions de puces et de rats…

Entre 1898 et 1900, de larges travaux visent à « moderniser » l'éclairage. *« Va-t-on profiter de l'occasion pour installer une bonne fois l'éclairage au gaz ? Nous avons protesté cent fois contre le système actuel d'éclairage du Palais de Justice, qui est, comme on sait, des plus primitifs, et consiste en quelques lampes à pétrole placées ça et là »* [16]. Des audiences se voient aussi reportées de plusieurs semaines dans l'espoir de voir les jours s'allonger un peu, entraînant de la sorte un retard considérable dans la résolution des affaires. Dépité, un journaliste de la Gazette conclut : *« Et dire que nous sommes au bout du siècle de la lumière ! »* [17].

Parallèlement à la résolution des problèmes en naît un autre. Charleroi est en plein développement économique et social et les besoins initiaux deviennent très largement insuffisants. Se pose alors la question de potentiels agrandissements, d'une augmentation des salles d'audiences. Entre 1880 et 1965, date à laquelle un nouveau palais de Justice viendra remplacer celui du boulevard Audent, le nombre de juges s'est envolé de 6 à 27, celui des magistrats de 1 à 23… sans compter les avocats ; le barreau de Charleroi passant de 24 en 1852 à 163 en 1966.

Alors, dès 1902, on supprime des corridors qu'on intègre à des bureaux, on repense les salles d'audiences pour trouver un peu de place en allant jusqu'à en créer de nouvelles, dans les caves. Des aménagements commencés avec le siècle et qui s'éterniseront eux aussi.

Le mobilier, également, montre ses limites : *« les tapis verts qui recouvrent les tables des magistrats sont déchirés, couverts de taches d'encre, les franges tombent en lambeaux* […] *les sonneries électriques ne fonctionnent plus, les huissiers sont obligés de les réparer eux-mêmes* […] *Et les pendules qui ont reçu peut-être trop souvent des 'petits coups de pouce' donnent les heures à tort et à travers* […] *les fauteuils également sont en pièces, les cuirs sont enlevés en partie »* [18].

Vue du Boulevard J. Audent. Le palais fait déjà triste figure (AVCC – photothèque – auteur inconnu)

PARMI LES MILLIERS D'AFFAIRES JUGÉES À CHARLEROI…

PIERRE DOR OU LE CHRIST DE ROUX

C'est en 1909-1910 [20] que s'installe à Roux le dénommé Pierre Dor, son épouse Monnet Joséphine et ses enfants. Né le 15 mai 1862 à Mons-Crotteux (Liège), l'homme a un parcours professionnel pour le moins varié. D'abord ouvrier, il devient épicier, puis restaurateur dans la commune de Jemeppe-sur-Meuse, avant de suivre, vers 1900, les traces de son oncle, le guérisseur Louis Antoine.

Ce dernier, à la tête d'une communauté établie à Jemappes, distille dès le début du 20e siècle, des soins via ses fluides, et sa pensée morale fait école auprès des habitants. Le mouvement Antoiniste, surtout autour de la Première Guerre mondiale, prendra de l'ampleur et des temples s'érigeront un peu partout en Wallonie, Bruxelles, et même à l'étranger. Tombé en désuétude au sortir du conflit, il persiste encore de nos jours tout en étant très marginalisé.

Mais pour l'heure, Pierre Dor est épicier, gagne généreusement sa vie. En 1906, il est propriétaire de plusieurs maisons mais se sent probablement à l'étroit dans son rôle. Un désaccord éclate entre Louis Antoine et Pierre Dor, amène celui-ci à revendre ses biens et partir avec sa famille, d'abord à Grivegnée, puis en Russie où il travaille comme guérisseur et ouvrier pour un industriel liégeois. D'après un article de presse [21], son retour précipité en 1909 serait dû à son refus de travailler comme guérisseur sous la responsabilité de la police et des docteurs eux-mêmes. C'est ainsi qu'il débarque à Roux, au n°2 de la rue de Courcelles.

Son « école morale », dissidente de celle du Père Antoine, prend rapidement la forme d'un « temple de la vertu ». Son public, chaque semaine plus nombreux, répand au sein de la population ouvrière ses dires et ses « dons » de guérisseurs.

Pour les doristes, *« 'Dieu n'est qu'un mot', il est tout simplement un homme comme nous, 'doué d'un fluide guérisseur qui lui permettait de soulager et non de guérir ceux qui avait la foi en lui' »*. De plus, *« l'homme s'incarne et se réincarne par une loi qu'il établit lui-même, selon son propre bon vouloir* […] *tant qu'il n'est pas arrivé à l'état d'esprit dématérialisé, seul fluide qui lui permet de fixer la voie à suivre pour se rendre dans un monde de délices »*.

« Le Christ de Roux », tel qu'il aimait se représenter, avec une femme et enfant en position de Piéta (Vierge à l'enfant) (photo issue de « Christ parle à nouveau », par Pierre Dor (éd. de 1928))

« Sur cette théorie se base la thérapeutique du corps et de l'âme […] *Toutes les maladies sont donc traitées par la diète, et, en outre, par l'usage du régime végétarien, quel que soit le foyer d'infection. Quant à ceux qui meurent pour avoir obéi à cet empirisme ridicule, la faute en est ou au malade*

lui-même, ou aux parents du malade qui n'ont pas eu confiance dans 'le fluide guérisseur' » [22].

Pour satisfaire ceux qu'il appelle « ses enfants », le Père Dor gère un hôtel qui porte son nom et où ses visiteurs peuvent se reposer, un restaurant et une boutique où se retrouvent *« de l'huile d'olive, du café végétarien (sic), des cartes-vues, des breloques doristes..., sans oublier la 'margarine du Père Dor'* » [23], car ce dernier a très vite compris l'intérêt d'associer son nom à un produit commercial... en dénigrant, bien entendu, l'usage du beurre.

S'il indique être désintéressé par l'argent, un tronc dans le temple est régulièrement rempli par les « enfants » heureux d'aider une « œuvre » telle que la sienne. Il n'est pas non plus contre les offres financières et son goût pour les bienfaits modernes amènent certains adeptes à payer les travaux de sa maison personnelle.

Rapidement, on lui attribue des guérisons miraculeuses, et il devient « le médecin sans médicaments », « le Messie du XX^{e} siècle », « le Christ réincarné »... Avec le décès du Père Antoine en 1912 (affaire rapidement reprise par sa veuve, Catherine Collon, dite « mère Antoine »), Pierre Dor espère prendre sa place et diffuse une brochure, son « évangile » titrée « le Christ parle à nouveau », que les disciples sont largement invités à vendre.

Malgré quelques conférences et articles diffusés dans la presse régionale pour mettre en garde la population, le culte doriste progresse... et ce, jusqu'en 1914.

Fin février, le parquet de Charleroi « opère une descente » [24] à Roux. Il est reproché au Père Dor l'exercice illégal de la médecine, de l'escroquerie, et même des attentats à la pudeur, commis avec violences et menaces. De nouvelles plaintes arrivent, comme celle d'un certain Debusscher dont l'épouse a *« abandonné mari et enfants pour se refaire une 'vie pure'! Et dans ce but, elle s'est retirée, dit le mari, dans une maison de Roux, où les antoinistes femelles se livrent au végétarisme et à l'adoration du Seigneur...* » [25].

En mai 1916, l'instruction touche à sa fin. *« Dès 10 heures du matin, quelques centaines d'adeptes du fondateur de l'Ecole morale se trouvaient massées devant le palais de Justice et montraient leur enthousiasme* ». Bientôt, sur le boulevard Audent, *« la circulation est devenue impossible, car aux Doristes est venue se joindre une foule de curieux ». Invité à sortir par une porte dérobée, le Père Dor est bien vite rejoint par la foule, rue de la Montagne ; la police doit intervenir. Un tel déferlement fera dire à un journaliste présent : « Dire que de tels faits se passent encore au XX^{e} siècle ! Décidément, la bêtise humaine est incommensurable ! »* [26]. Il est bien inculpé pour les charges retenues contre lui et un procès est donc à venir.

Cependant, le « Christ de Roux » n'habite plus en son école ! Sentant probablement le vent du boulet, son temple est mis en vente ; ses activités partiellement arrêtées. Il habite désormais Uccle, au n° 344 de la rue du Moulin, une villa où il accueille encore quelques malades à qui il dispense son savoir.

Son procès s'ouvre au Tribunal correctionnel le 9 novembre 1916 et est largement couvert par la presse [27]. Le ton des articles a changé quand on l'évoque. Le Messie est devenu un escroc bonimenteur exploitant « *honteusement la crédulité humaine* ».

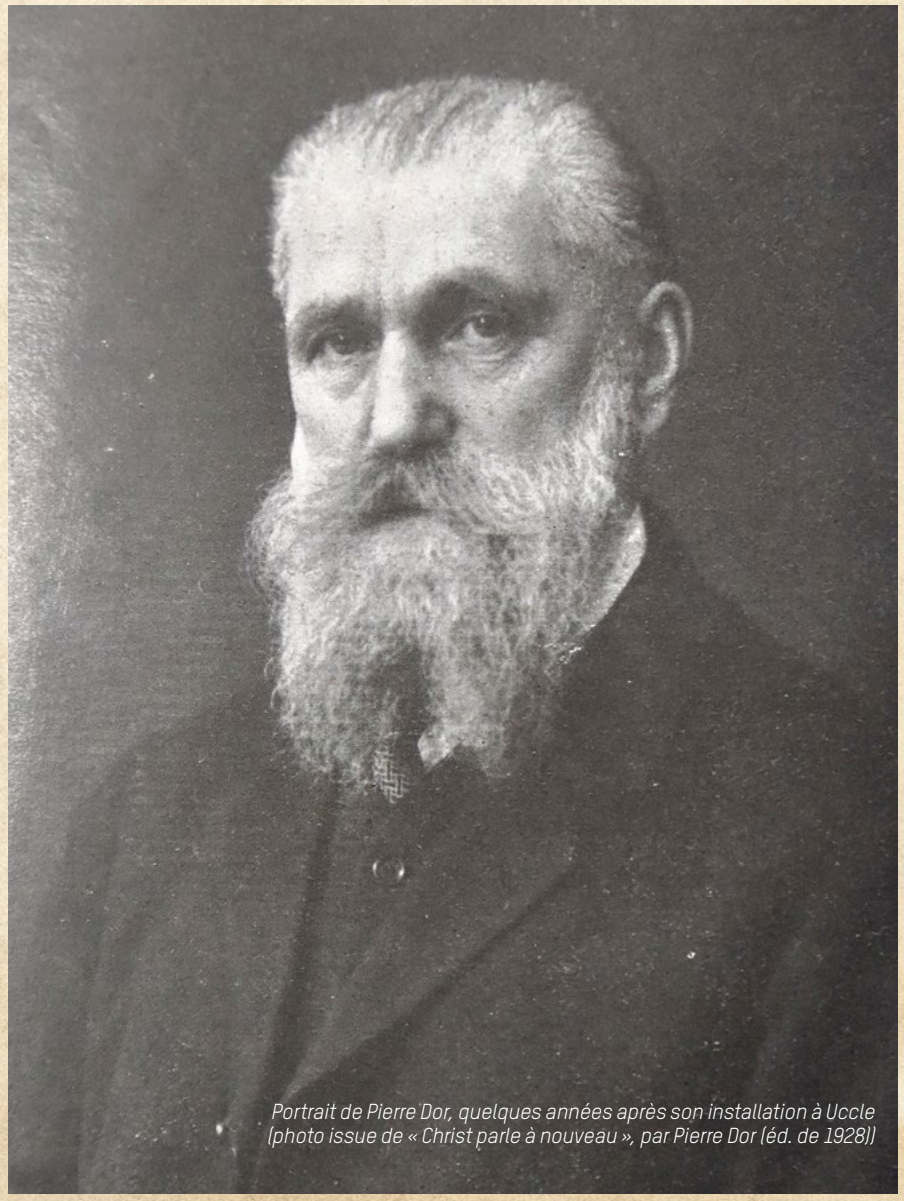

Portrait de Pierre Dor, quelques années après son installation à Uccle (photo issue de « Christ parle à nouveau », par Pierre Dor (éd. de 1928))

Au premier jour du procès, les témoins à charge se suivent, nombreux. Une Marie Delizée, en zélote convaincue, évoque 200 personnes par jour venues pour se faire soigner, dont des fermiers qui venaient pour leurs bêtes. Invitée à se délester de son argent par le Père Dor, elle annonce avoir versé en plusieurs fois de grosses sommes d'argent, sans compter le reste :

- *« Le Président. – le Père Dor a prétendu à l'instruction que c'est vous qui lui avez conseillé d'installer le chauffage central.*
- *Le témoin. – Cela n'est pas. De plus mon appartement incorporé à son immeuble fut trouvé trop petit et à sa demande je le transformai : cela me coûta 1800 frs. Mais un peu plus tard, sous prétexte que ses enfants troublaient mon repos, il me conseilla de faire construire une maison à côté du temple. »*

Elle évoque ensuite des faits de mœurs à son encontre, la volonté de Pierre Dor d'apparaître sur un testament en sa faveur avant de le déchirer *« après la descente du Parquet »*. Il proposa aussi des remboursements *« mais quand la plainte a été déposée »*. Un autre témoin dira : *« Il m'a conseillé de ne jamais donné un centime à mes enfants ; c'est ainsi que je mis en vente, sur ses conseils, plusieurs de mes propriétés »*.

D'autres s'indignent alors de « dons » en charbon, en achat de brochures, en main-d'œuvre gratuite pour des travaux divers, de gestes déplacés.

À chaque audience, la salle du tribunal est pleine d'adeptes, parfois jusqu'à 120 ! Des moments cocasses émaillent également les témoignages comme les déclarations lues « à décharge », préalablement révisées par le Père Dor. La défense argue que le produit de la vente de la margarine devait aller à l'école des estropiés de Charleroi, ce qu'approuve un avocat des parties civiles, en soulignant cependant *« que cette nouvelle attitude a été prise à la suite de la descente du Parquet »*... Le Père s'énerve *« quand les témoins déposant, à décharge, étaient plus ou moins à courts d'arguments et peut-être de... fluide pour répondre aux questions leur posées par M. le Président »*.

L'ambiance, dans les rues de Charleroi, est radicalement différente au fur et à mesure des audiences. *« Dès son apparition [dans la salle des pas perdus], le Père Dor fut copieusement hué, conspué, on crie : escroc, ignoble personnage, allez au parc à pouyes* [28]*. Précipitamment, Pierre Dor dévale les escaliers et ne demande qu'une chose, c'est d'être dehors. A l'extérieur les cris hostiles redoublent et sous les regards amusés des passants, ce dieu gagne la Ville-Basse copieusement enguirlandé par environ 2500 personnes »*.

Interrogé le 16 novembre, Pierre Dor s'explique :

- *« Le Président. – Quels sont vos titres pour justifier que vous êtes dans le vrai et les docteurs dans le faux.*
- *Père Dor. – J'ai mon amour pour ceux qui souffrent.*
- *Le Président. – Et vous estimez que cela suffit ?*
- *Père Dor. - Oui. »*

Le substitut du procureur, pour l'accusation, finit par s'amuser : *« Aujourd'hui, il a l'air un peu plus humain ; c'est sans doute, dit M. Mahaux, le crépuscule du Dieu ! (rires) »*. On découvre aussi que son livre est un plagiat partiel d'un autre, écrit par un certain docteur Guillekens, hygiéniste prônant également les soins sans médicaments. *« Le restant de ce qui est écrit dans le livre précieux, constitue un charabia indescriptible »*.

Les plaidoiries de la défense s'évertuent à considérer le Dorisme comme une nouvelle religion, et ses pratiquants *« sont des braves gens qui ont trouvé le bonheur... »*, minimisent les accusations d'escroquerie, les faits de mœurs deviennent des engouements envers le Père Dor. Si la pratique illégale de la médecine s'est confirmée au fil des audiences, le but est de diminuer les autres charges.

Achevée le 29 novembre 1916, l'affaire est mise en délibéré en date du 16 décembre suivant. C'est entouré d'agents de police que Dor quitte le palais de Justice, *« un nombreux public lui fait escorte, en le conspuant fortement »*.

S'il est acquitté concernant le chef d'attentat à la pudeur, le Père Dor est condamné pour exercice illégal de la médecine. Mais c'est sur l'escroquerie que les peines les plus lourdes s'abattent : cumulée, on arrive à environs 16 mois de prisons et des milliers de francs de dommages, dont 17000 frs rien que pour Marie Delizée ; suivent aussi les dommages à la Société de médecine de Charleroi... L'arrestation immédiate du condamné n'est cependant pas ordonnée en séance.

Malgré cela, il faudra que l'administration communale de Roux interdise la manifestation de soutien où près de 1500 personnes étaient attendues en cette veille de Noël 1916. Interjetant appel, Pierre Dor, dont la principale activité est devenue grossiste en matériel de maison, attendra donc de la Cour d'Appel de Bruxelles la décision finale sur son affaire, annoncée en avril 1917 (jugement énoncé en mai).

Finalement, les charges d'escroquerie seront abandonnées et seul l'exercice illégal de la médecine sera retenu.

Ne se présentant alors plus comme guérisseur, *« mais un 'consolateur', un 'sauveur' »* [29], Pierre Dor continuera ses activités, publiera encore un ouvrage de doctrine en 1937. Il meurt le 5 mars 1947, à Uccle où il est enterré.

Quant à son temple de Roux, abandonné dès 1916, des soldats s'y casernèrent jusqu'en 1919. Après une vaine tentative d'en faire un cinéma, le hasard fera qu'une communauté religieuse s'y installera pour en faire une maison de repos pour ses sœurs...

UN NOUVEAU PALAIS, ENFIN !

Durant l'entre-deux-guerres, on exhausse le palais d'un étage « *mais cette ajoute n'a fait qu'attirer davantage l'attention sur quelque chose de franchement laid* » [19]. Le côté désuet du lieu, les multiples rafistolages ont eu raison de l'ensemble initialement créé par Ballu et c'est avec insistance que l'on demande, tant à la Ville que dans la magistrature, un nouveau palais de Justice. C'est d'ailleurs pour toutes ses raisons que le Conseil de Guerre qui jugea les collaborateurs et autres inciviques dans les années qui suivirent la Libération se tint à l'Université du Travail et non au palais.

Le nouveau palais de Justice (AVCC – coll. cartes postales – sans date).

Ce sont les sénateurs (et avocats) carolos René George et Jacques Ligot qui feront bouger les choses. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, ils exhortent le ministère de la Justice d'entamer les démarches en vue de construire un nouveau palais plus adapté bien que le point de vue officiel soit toujours de le restaurer. Entre en scène alors le bourgmestre Pinckers et cette double proposition plus globale : dans un premier temps, céder le terrain acquis par Charleroi à Jamioulx (pour son cimetière) à la Justice pour créer une prison moderne ; la Ville récupérant le terrain laissé par l'ancien établissement pénitencier en centre-ville.

Inexorablement rogné, le palais ne sera bientôt plus qu'un souvenir dans le paysage carolo (photo Journal de Charleroi, 11-04-1973, p.1).

Dans un second temps, retirer au 2e chasseurs à Pied la plaine des manœuvres devant la caserne Trésignies et profiter de cette espace pour construire un palais de Justice, un Institut du Verre (Musée d'histoire et technique du verre), un jardin public…

Financièrement, la différence est de taille… et ce qui fit pencher la balance (de la Justice), c'est le projet de l'architecte de Charleroi, Jacques Depelsenaire, qui propose un bâtiment résolument moderne et pratique. Construit entre 1959 et 1963, ses premières occupations s'étalent de 1967 à 1969 où, définitivement, la justice se rend. D'autres annexes se sont créées au fil des réformes et de l'importance grandissante de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.

Quant à l'ancien palais de Justice, on en vendit le mobilier en 1971. Tutur et Totor, et c'est ironique, déménagèrent le long du boulevard Alfred Defontaine, lui qui n'en voulait pas en 1879 ! Au printemps 1973, les engins de chantiers rognent jour après jour l'ancien palais jusqu'à le faire disparaître.

Dans un article du *Journal de Charleroi* datant du 30 juillet 1992, René-Pierre Hasquin regrettait cependant la disparition du colosse, qu' « *il n'ait pu être restauré et transformé en musée : pendant près d'un siècle, il avait été l'un des témoins privilégiés de tout ce qui avait fait la vie du Pays Noir* ».

NOTES

(1) ---, Concours pour la construction d'un palais de justice à Charleroi (Belgique). In : Revue d'architecture et des travaux publics, 4e série, 2e vol., 1875, col. 39-40.

(2) Idem

(3) Ville de Charleroi, [huis-clos]. In : Bulletin du Conseil communal de Charleroi, séance du 17 mars 1877, p.75.

(4) Il existe un écho dans la presse du versement de la Ville de Charleroi à la Province dans un article anonyme titré « l'ancien palais de justice » (la Gazette de Charleroi du 12-02-1881, p.2).

(5) ---, Fêtes communales de Charleroi-Sud. Inauguration du Palais de Justice. In : la Gazette de Charleroi, 12-07-1880, p.2.

(6) ---, [non titré]. In : la Gazette de Charleroi, 16-10-1880, p.2.

(7) ---, Notre Palais de Justice. In : la Gazette de Charleroi, 06-12-1880, p.2.

(8) ---, [non titré]. In : la Gazette de Charleroi, 04-04-1881, p.2.

(9) Idem

(10) Ville de Charleroi, 9e objet. Discussion d'un rapport de la section des Finances sur une demande d'intervention de la Ville dans les frais d'exécution de deux lions en pierre qui commanderaient l'entrée du palais de Justice. In : Bulletin du Conseil communal de Charleroi, séance du 3-03-1879, pp 158-164.

(11) Idem

(12) Ville de Charleroi, 4e objet. Communication relative aux lions du palais de justice. In : Bulletin du Conseil communal de Charleroi, séance du 10-08-1880, pp 317-319.

(13) ---,[sans titre]. In : le Courrier de l'Escaut, 15-11-1882, p.2.

(14) ---, Notre palais de justice. In : la Gazette de Charleroi, 01-02-1885, p.2.

(15) ---, Notre palais de justice. In : la Gazette de Charleroi, 23-07-1887, p. 2.

(16) ---, Au Palais. In : la Gazette de Charleroi, 23-09-1898, pp 2-3.

(17) ---,Au Palais de justice. In : la Gazette de Charleroi, 27-09-1900, p.2.

(18) ---, Au Tribunal. In : le Journal de Charleroi, 25-02-1903, p. 2.

(19) ---, [sans titre]. In : la Gazette de Charleroi, 16-08-1931, p.2.

(20) Si plusieurs ouvrages indiquent son arrivée à Roux en 1909, le registre de population signale son inscription en la commune à la date du 29 avril 1910, en provenance de Bruxelles.

(21) Rasam, Le Père Dor en correctionnelle. Les aléas de la divinité. In : la Région de Charleroi, 19-11-1916, pp.2-3. L'anecdote est rapportée partiellement aussi dans le Messager de Bruxelles, 18-11-1916, p.3.

(22) ---, ''Ecole morale'' d'un nouveau genre. In : le Rappel, 12/07/1914, p.1.

(23) ---, les bouffonneries du Dorisme. In : le Rappel, 15/07/1914, p.2.

(24) Alceste, Quotidiennes. In : la Gazette de Charleroi, 25-02-1914, p.2.

(25) Une victime de l'Antoinisme ! In : le Journal de Charleroi, 28/04/1914, p.4.

(26) Rasam, Une manifestation doriste. In : le Rappel, 26-05-1916, p.3. Les citations précédentes proviennent de la même source.

(27) Les citations qui suivent sont issues de « la Région de Charleroi » (novembre 1916) sauf indications spécifiques.

(28) Un « parc à pouyes », ou « parc à poules », est l'expression wallonne utilisée pour le lieu où étaient rassemblées les prostituées par la police.

(29) P.H., Le Père Dor. In : la Gazette de Charleroi, 09-05-1937, p.6.

INFOS

RETROUVEZ LES AUTRES ARTICLES
DU SERVICE ARCHIVES VIA :

www.charleroi.be/media-center/publications/categorie/archives
www.cpascharleroi.be/archives

CHARLEROI

CPAS
CHARLEROI

Edit. Resp. : Ville de Charleroi – Hôtel de Ville, Place Vauban 14-15 – 6000 Charleroi